2007-02426/

Muni-Express

BULLETIN D'INFORMATION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE

Nº 3 – 29 mars 2000

Archives

Place à un forum sur l'instrumentation en matière d'aménagement et d'urbanisme!

Visitez le site Web du MAMM

À l'occasion du 20e anniversaire de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM) a démarré trois chantiers devant mener à des propositions en vue d'améliorer les pratiques actuelles en aménagement du territoire et en urbanisme. Dans la foulée, le Ministère met en place un forum de discussion sur l'instrumentation auquel on peut accéder par le site Web du MAMM et rend accessible dans Internet l'état d'avancement de la révision des schémas d'aménagement.

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a 20 ans. Cette loi-cadre a joué un rôle déterminant dans l'évolution des institutions municipales québécoises. Non seulement a-t-elle permis d'étendre la pratique de l'urbanisme à l'ensemble des municipalités, mais elle a également permis d'instaurer des mécanismes formels de concertation, d'une part, entre les municipalités d'un même territoire et, d'autre part, entre ces dernières et le gouvernement, ses ministères et ses mandataires. Cette loi était essentielle pour relever les défis posés par l'aménagement du territoire. Elle le demeure toujours autant.

Sans remettre en question les fondements ni suspendre la révision des schémas d'aménagement en cours, il est opportun, après 20 ans, d'examiner le cadre établi et les façons de faire actuelles pour tenir compte des exigences nouvelles.

C'est dans cette optique que la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole a annoncé, à l'été 1999, la mise en marche de trois chantiers concernant :

- la consolidation des orientations gouvernementales en aménagement et la clarification des attentes en découlant;
- la modernisation et la bonification des instruments en matière d'aménagement et d'urbanisme;
- les modalités de participation des différents acteurs dans les décisions prises en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Le chantier sur l'instrumentation devrait permettre d'actualiser et d'améliorer les instruments mis à la disposition des municipalités, des municipalités régionales de comté (MRC) et des communautés urbaines en matière d'aménagement et d'urbanisme. Pour mettre en marche ce chantier, il a d'abord été convenu de réaliser un sondage auprès de l'ensemble des professionnels de ce domaine.

Dans ce sondage réalisé à l'automne 1999, plusieurs ont bien voulu faire part de leur perception des problématiques actuelles et proposer de nouveaux outils ou de nouvelles solutions susceptibles d'enrichir la réflexion amorcée pour faire évoluer l'instrumentation en fonction des besoins de la pratique actuelle.

Pour faire suite à ce sondage, le ministère des Affaires municipales et de la Métropole a mis en place un forum de discussion sur l'instrumentation en matière d'aménagement et d'urbanisme. Ce forum se veut un outil de partage de l'information sur les façons de faire, sur l'applicabilité, sur la portée et sur les limites des solutions envisagées. Au fur et à mesure de l'évolution du chantier sur l'instrumentation, il devrait permettre à toute personne intéressée de commenter et d'enrichir des propositions de modernisation et de bonification des instruments en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Il devrait aussi permettre de suggérer des pistes de solution et d'échanger des idées à leur sujet.

Comment participer?

Pour participer au forum, on consulte l'une ou l'autre des neuf catégories de sujets proposées. Celles-ci permettent aux responsables du chantier sur l'instrumentation et à tout utilisateur de proposer divers sujets de discussion et de parcourir les questions soulevées et les réponses formulées. **L'utilisateur joue un rôle actif dans la discussion en formulant ses propres questions ou ses réponses aux questions posées.**

Voici les neuf catégories permettant de proposer des sujets de discussion ou de soulever des questions.

Catégories	Sujets de discussion
Planification régionale	Outils et pouvoirs permettant de planifier l'aménagement du territoire (ex. : schéma d'aménagement régional).
Planification locale	Outils et pouvoirs permettant de planifier l'urbanisme (ex. : plan d'urbanisme).
Réglementation régionale	Outils et pouvoirs permettant de fixer des règles minimales ou générales pour encadrer les activités et les gestes posés sur le territoire de la MRC ou de la communauté urbaine (ex. : document complémentaire).
Réglementation locale	Outils et pouvoirs permettant de fixer des règles, des normes et des critères d'évaluation, pour encadrer les activités et les gestes posés sur le territoire de la municipalité (ex. : zonage, plans d'implantation et d'intégration architecturale).
Intervention d'aménagement	Outils et pouvoirs permettant d'intervenir directement dans le développement du territoire (ex. : maîtrise foncière publique, financement de l'aménagement, domaine immobilier et assistance financière).
Action externe	Mesures externes à l'aménagement requérant une participation active du milieu économique et social (ex. : aide financière aux infrastructures, crédit d'impôt sur le revenu).
Acteurs	Autorités responsables de la définition des orientations, de la représentation des citoyens et de l'administration de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (ex. : MRC, communautés urbaines, municipalités, comité consultatif d'urbanisme).
Processus	Mécanismes de coordination et de conciliation des choix et des actions en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme; mécanismes d'information, de consultation et de participation des citoyens.
Autres	Tout autre instrument qui ne peut être traité dans les catégories précédentes.

Adresse Internet

On peut accéder au forum sur l'instrumentation dans la section « Aménagement et urbanisme » du site du MAMM ou directement à l'adresse :

mamm.gouv.qc.ca/cgi-bin/forum_ci.pl?01

Où en sommes-nous avec la révision des schémas d'aménagement?

La révision des schémas d'aménagement est entreprise sur la presque totalité du territoire du Québec depuis plus de cinq ans maintenant. En vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, cette révision est soumise à une procédure stricte qui fixe des délais et des échéances et détermine les documents légaux qui doivent être adoptés par les MRC. Cet exercice nécessite le recours à l'expertise des ressources professionnelles et techniques des MRC, des municipalités locales et de l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux.

Un portrait global de l'état d'avancement de cette révision est maintenant accessible dans le site Web du MAMM à l'intention de tous les partenaires qui sont de plus en plus nombreux à être raccordés au réseau Internet.

Que contient ce portrait?

L'état d'avancement de la révision des schémas d'aménagement présente **des données textuelles** et **des données cartographiques**, qui sont mises à jour dès l'instant où un document adopté par une MRC est signifié à la ministre ou qu'un avis gouvernemental est signifié à une MRC pour un tel document.

Les données textuelles

Par ordre alphabétique des MRC, on trouve sous cette rubrique, pour chacune des MRC, les données suivantes :

- le nom officiel de la MRC;
- le code géographique;
- la date à laquelle le schéma d'aménagement actuel est entré en vigueur;
- la date de l'adoption des principaux documents relatifs à la révision du schéma d'aménagement, soit :
  - le « Document sur les objets de la révision »;
  - le « Projet de schéma d'aménagement révisé »;
  - le « Schéma d'aménagement révisé »;
- la date de l'avis gouvernemental autorisant l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé, dès l'instant où il est conforme aux orientations gouvernementales;

et pour chaque document :

- la date à laquelle la MRC a adopté le document;
- la date à laquelle la ministre a reçu le document adopté et qui marque le début du délai légal à l'intérieur duquel elle doit donner l'avis gouvernemental;
- la date de l'avis gouvernemental sur le document adopté.

À noter : Un sommaire du nombre de MRC ayant adopté l'un ou l'autre de ces documents est également disponible.

Les données cartographiques

Sous la rubrique cartographique, l'état de la révision des schémas d'aménagement est présenté, par MRC, à l'aide de différentes couleurs. Dans un premier temps, la carte du Québec permet de visualiser l'état de la situation, dans son ensemble. Pour ensuite accéder aux cartes respectives de chaque région, on clique sur les noms des régions qui sont des hyperliens. Les cartes des régions administratives permettent de visualiser la même information que celle contenue dans la carte du Québec, mais plus distinctement compte tenu de l'échelle utilisée. De plus, en cliquant sur une MRC en particulier, le sommaire de l'état d'avancement de la révision du schéma d'aménagement de cette MRC est affiché.

Adresse Internet

On peut accéder à l'état d'avancement de la révision des schémas d'aménagement dans la section « Aménagement et urbanisme » du site du MAMM ou plus directement à l'adresse :

mamm.gouv.qc.ca/amenage/schemas/accueil.htm

Publication	
Direction des affaires publiques et des communications du ministère des Affaires municipales et de la Métropole	20, rue Pierre-Olivier-Chauveau Québec (Québec) G1R 4J3
	C.P. 83 Tour de la Place-Victoria, bur. 3.10 Montréal (Québec) H4Z 1B7
Internet **mamm.gouv.qc.ca**	**(418) 691-2015**